

L'Insertion par l'Activité Économique

Un peu d'histoire

Chronologie des Ateliers Chantier d'Insertion

Les principales structures de l'inclusion

■ SIAE

■ Structures adaptées

Ateliers Chantier d'Insertion

■ 4 piliers

■ 5 fonctions

■ Un modèle économique à part

CHANTIER école National – Entreprises Sociales Apprenantes

CHANTIER école Bourgogne-Franche-Comté

L'Insertion par l'Activité Économique

Un peu d'histoire

1979

Circulaire fixant le cadre juridique des Centres d'Adaptation à la vie active (CAVA)

(Futurs Ateliers Chantiers d'Insertion)

1980

Naissance de la première Régie de quartier

1985

Circulaire encadrant l'expérimentation des entreprises intermédiaires, futures entreprises d'insertion (EI)

1987

Loi officialisant le statut d'Association Intermédiaire (AI)

1947

Définition du cadre législatif du statut coopératif

1970

Economie Sociale et Solidaire

1990

Création des Activités d'Utilité Sociale (AUS) intégrant les ACI au Code du Travail

1998

La loi de lutte contre les exclusions fixe le cadre légal d'intervention de l'IAE

2005

Loi de Cohésion Sociale

2008

Plan de modernisation de l'IAE

Nouvelles modalités de conventionnement

2014

Réforme du financement de l'IAE

2019

Conseil de l'inclusion dans l'emploi (CIE)

2020

Pacte Ambition IAE

2021

Décrets IAE

CDI Inclusion

Contrat Passerelle

Chronologie des Ateliers Chantier d'Insertion

1979

1979

Circulaire fixant le cadre juridique des centres d'adaptation à la vie active (CAVA) précurseurs des ACI

1990 et 1998

1990

Intégration des ACI au Code du Travail

1998

Loi de Lutte contre les exclusions fixe le cadre légal d'intervention de l'IAE en l'inscrivant dans le Code du Travail et crée les CDIAE

2006 et 2008

2006

Création du Synesi en Bourgogne

(Syndicat œuvrant à la réalisation de la Convention Collective National des ACI)

2008

- Plan de modernisation de l'IAE.
- Grenelle de l'insertion.

2009 à 2021

2009

Mise en œuvre des nouvelles modalités de conventionnement

2013

Mise en place de la convention collective dans les ACI

2014

Nouvelle réforme du financement de l'IAE

2020-2021

- Pacte Ambition
- Nouveaux décrets et contrats

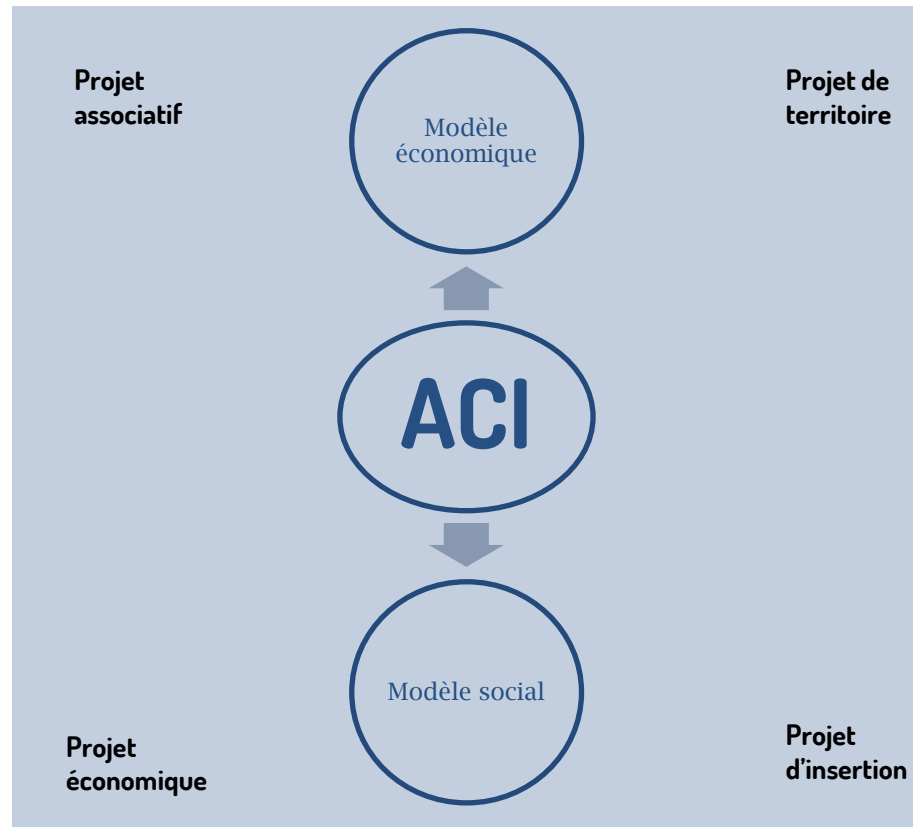
L'Insertion par l'Activité Économique

Les principales structures de l'inclusion

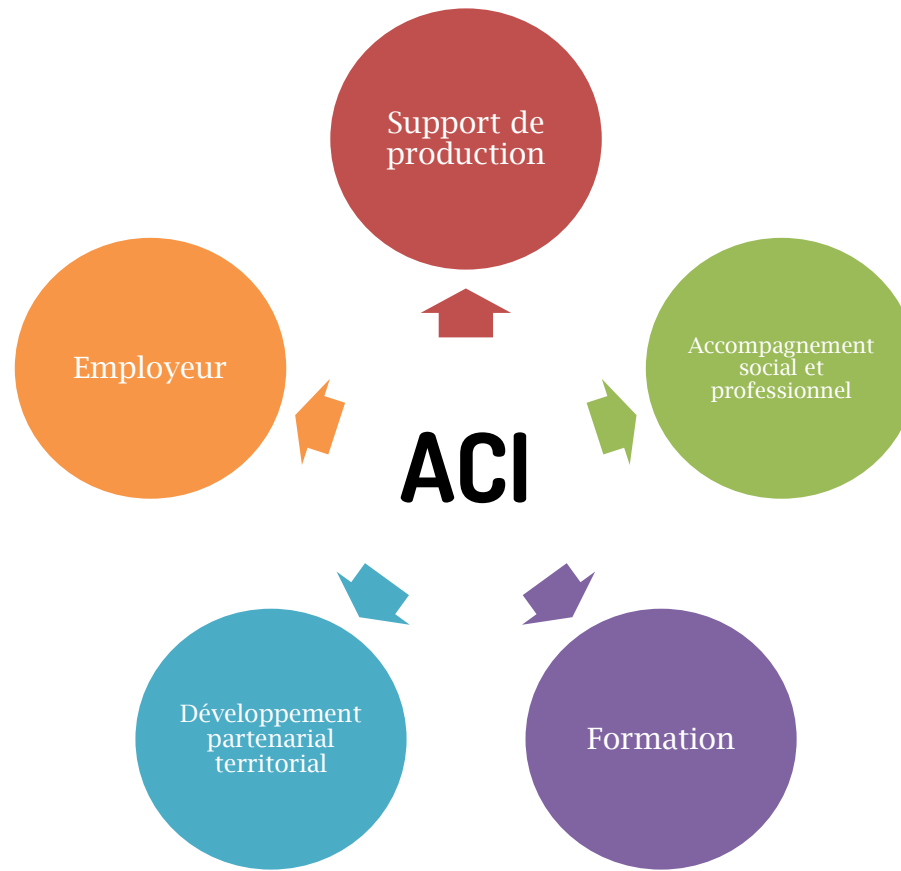


L'Insertion par l'Activité Économique

Ateliers Chantiers d'Insertion



Ateliers Chantiers d'Insertion



L'Insertion par l'Activité Économique

EMPLOYEUR	PRODUCTION	FORMATION	ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL	DÉVELOPPEMENT PARTENARIAL ET TERRITORIAL
<p>Vie associative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet d'insertion et projet social - ESUS - Veille et prospective et évaluation du projet et fonctionnement 	<p>Organisation de la production des salariés en parcours d'insertion</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Information sur les conditions du contrat de travail - Présentation des règles de vie collective 	<p>Diagnostic individualisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de contacts dans l'environnement des chantiers - Eligible au mécénat
<p>Recrutement</p>	<p>Approvisionnement des chantiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formation sur les outils de production 	<p>Accompagnement aux changements des salariés</p>	<p>Communication, représentation et prospective</p>
<p>Contractualisation et gestion des salaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Commercialisation - Négociation avec le bailleur d'ouvrage 	<p>Formation individualisée</p>	<p>Co-construction du parcours personnel et professionnel</p>	<p>Initiation et/ou contribution à des actions d'intérêt local</p>
<p>Application du droit du travail et autres obligations légales</p>	<p>Tutorat technique</p>	<p>Mise en sécurité, santé, formation à la sécurité</p>	<p>Rencontre avec les intervenants du parcours du salarié en insertion</p>	<p>Mise en place de procédure de conventionnement</p>
<p>Gestion de la formation</p>	<p>Gestion des chantiers</p>	<p>Plan de formation</p>	<p>Mise en formation</p>	<p>Contribution à des partenariats locaux</p>
<p>Gestion comptable et financière</p>		<p>Gestion financière de la formation</p>		<p>Impact social (SROI)</p>
<p>Coordination interne et externe</p>	<p>Coordination interne et externe</p>	<p>Coordination interne globale</p>	<p>Coordination interne globale</p>	<p>Coordination interne et externe globale</p>

Des spécificités



Porté par des associations
ou collectivités



Des clients : collectivités,
bailleurs, entreprises
publiques, particuliers



Contrat de travail (CDDI
d'une durée de 24 mois)
de 20 à 35h/semaine
(±26h)



Pass IAE pour toutes les
embauches



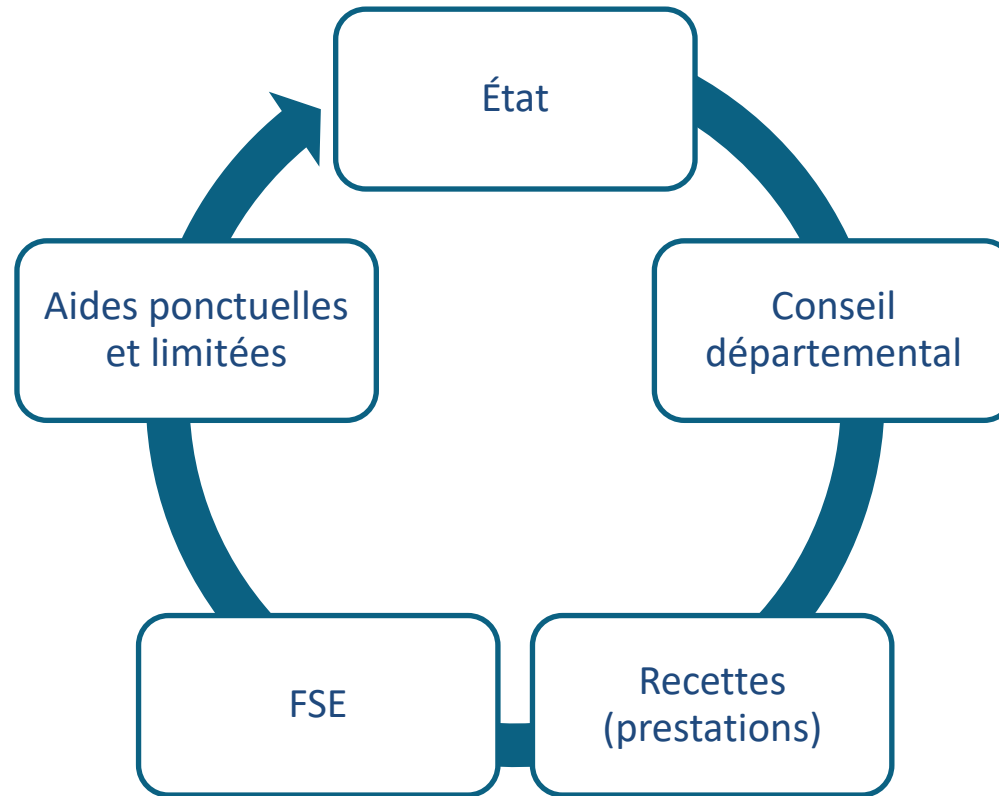
Accompagnement social et
professionnelle (ASP)

21 850€

Aide au poste au 1^{er}
janvier pour les ACI (dont
1 106 euros au titre de
l'ASP)

L'Insertion par l'Activité Économique

Un modèle économique à part



L'Insertion par l'Activité Économique

CHANTIER école National – Entreprises Sociales Apprennantes

CHANTIER
ecole
RÉSEAU NATIONAL



La Charte **CHANTIER** **ecole**

CHANTIER école est un mouvement citoyen, porteur d'un projet de transformation sociale et de solidarité sur les territoires. CHANTIER école, réseau des entreprises sociales apprennantes, s'engage à mettre en œuvre les principes suivants aux niveaux local, national et international.

- La solidarité avant tout**
Les entreprises sociales apprennantes recherchent les actions, les pratiques, les projets et offrent des possibilités de développer et de développer de nouvelles initiatives sur les territoires. Elles ont pour objectif de favoriser la création de nouvelles entreprises sociales apprennantes. Elles agissent en solidarité avec les acteurs des territoires afin de garantir la mise en œuvre de leur projet et l'accompagnement de leurs initiatives. Elles œuvrent pour la solidarité avec tous les acteurs des territoires afin de garantir la mise en œuvre de leur projet et l'accompagnement de leurs initiatives.
- Le travail de chacun dans une œuvre collective**
Les entreprises sociales apprennantes considèrent que toute activité humaine doit contribuer à une œuvre collective et collective. Elles ont pour objectif de favoriser la création de nouvelles entreprises sociales apprennantes. Elles agissent en solidarité avec les acteurs des territoires afin de garantir la mise en œuvre de leur projet et l'accompagnement de leurs initiatives.
- La démarche apprennante**
Les entreprises sociales apprennantes ont pour objectif de favoriser la création de nouvelles entreprises sociales apprennantes. Elles agissent en solidarité avec les acteurs des territoires afin de garantir la mise en œuvre de leur projet et l'accompagnement de leurs initiatives.
- Le recours permanent à la démocratie**
Les entreprises sociales apprennantes ont pour objectif de favoriser la création de nouvelles entreprises sociales apprennantes. Elles agissent en solidarité avec les acteurs des territoires afin de garantir la mise en œuvre de leur projet et l'accompagnement de leurs initiatives.
- Les territoires, la proximité et le bien commun**
Les entreprises sociales apprennantes ont pour objectif de favoriser la création de nouvelles entreprises sociales apprennantes. Elles agissent en solidarité avec les acteurs des territoires afin de garantir la mise en œuvre de leur projet et l'accompagnement de leurs initiatives.



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

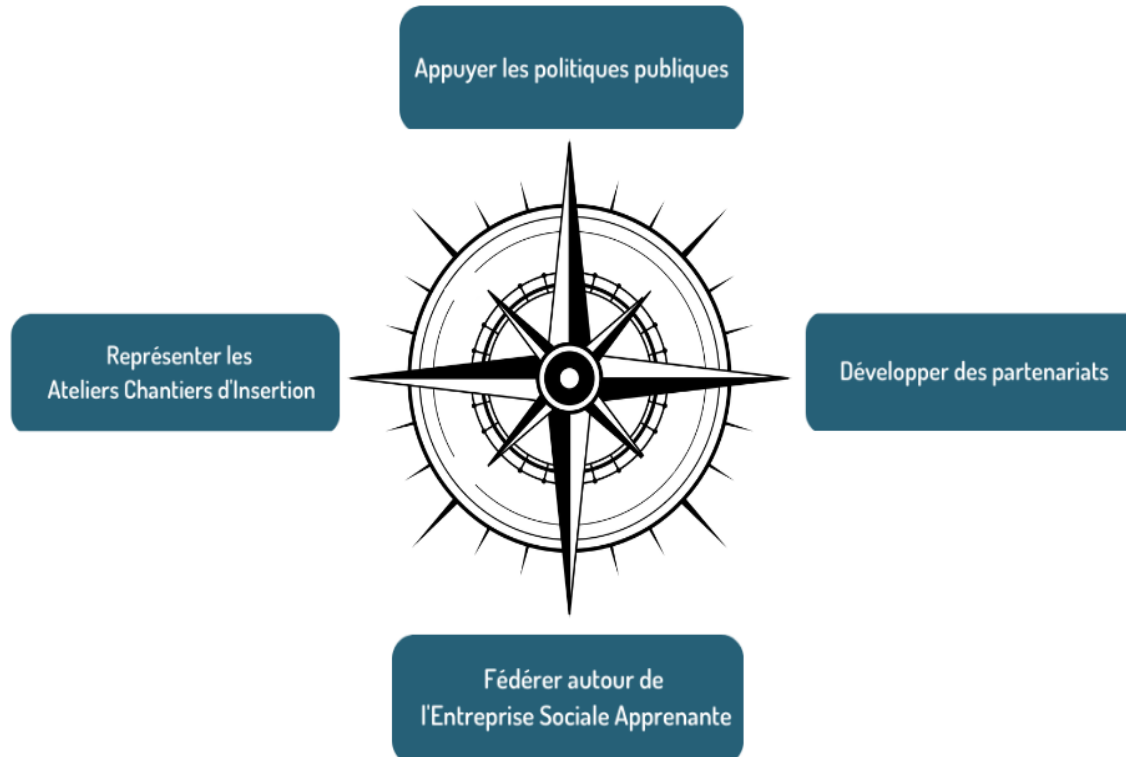
Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

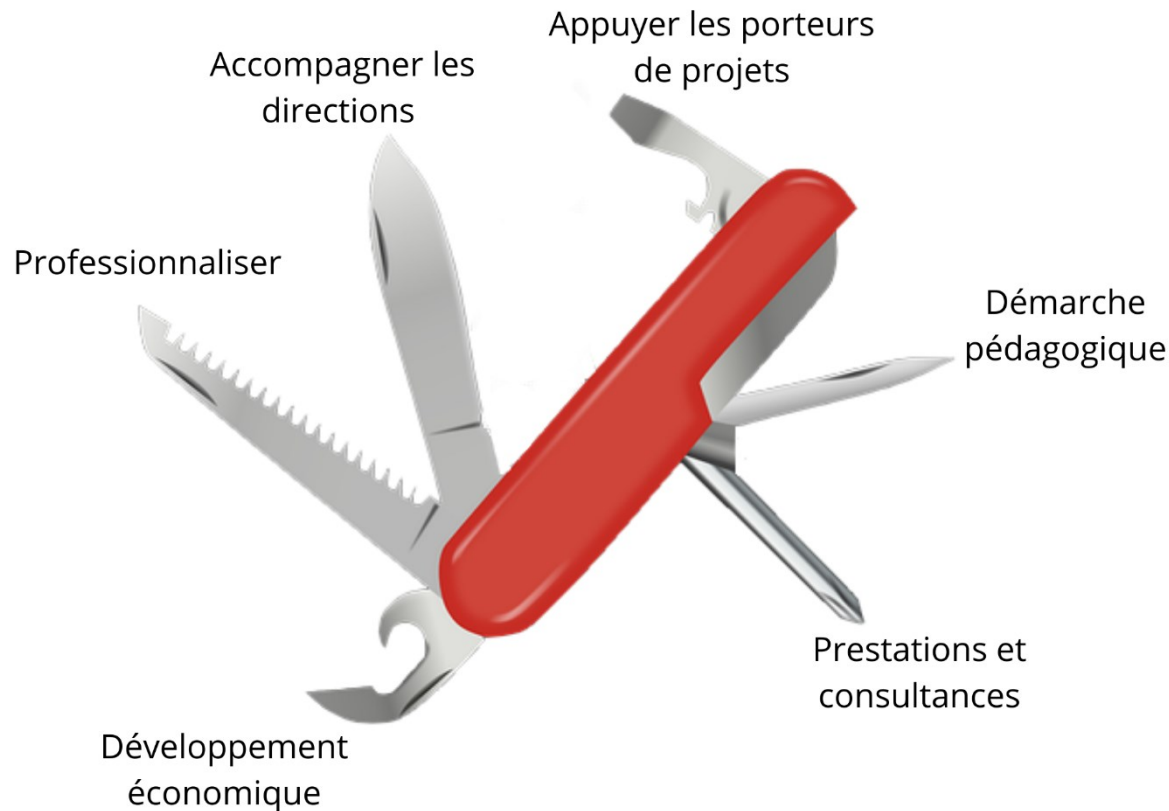


CHANTIER
ecole
BOURGOGNE / FRANCHE-COMTÉ

CHANTIER école Bourgogne-Franche-Comté



CHANTIER école Bourgogne-Franche-Comté



©CHANTIER école Bourgogne-Franche-Comté



Vivien HURSON-DARGAUD
Délégué Régional

v.hurson-dargaud@chantierecole.org
06.01.64.51.21



Cécile LÉTUVÉ
Chargée de missions

c.letuve@chantierecole.org
06.21.76.02.05

